



Scot de l'aire
métropolitaine
Bordelaise

Envoyé en préfecture le 16/12/2020
Reçu en préfecture le 16/12/2020
Affiché le 04/12/2020
D-033-253304794-20201211-11122013-DE

> Date de la convocation : 16/12/2020
> Nombre de membres en exercice : 28
> Nombre de membres présents : 21
> Nombre de suffrages exprimés : 21
(2 pouvoirs)

> Votes :
- Pour : 21
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Comité syndical du Sysdau du 11 décembre 2020 - Visio-conférence

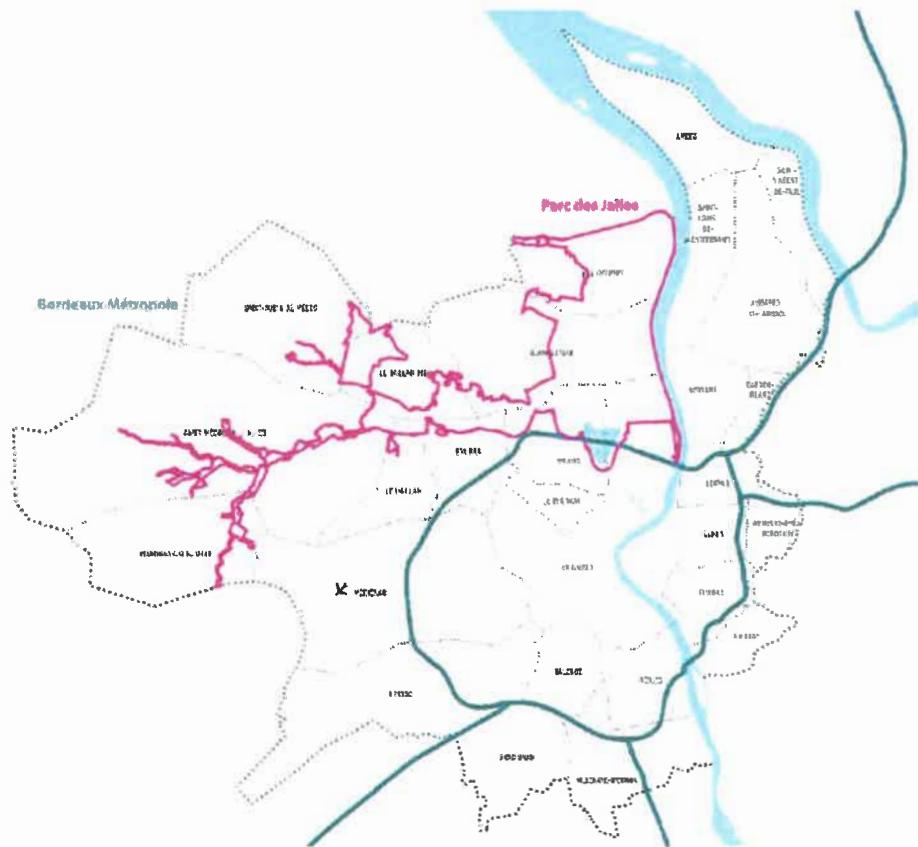
Délibération n° 11/12/20/13

Avis sur le projet de création de l'Opération d'aménagement d'intérêt métropolitain Parc des Jalles et de l'évaluation environnementale

Compatibilité du projet avec les orientations du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

Mesdames, Messieurs,

L'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain pour créer le Parc naturel et agricole métropolitain des Jalles concerne un périmètre de projet d'environ 6 000 hectares sur 10 communes de Bordeaux Métropole (Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Eysines, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Martignas-sur-Jalle, Parempuyre, Saint-Aubin-de-Médoc et Saint-Médard-en-Jalles).

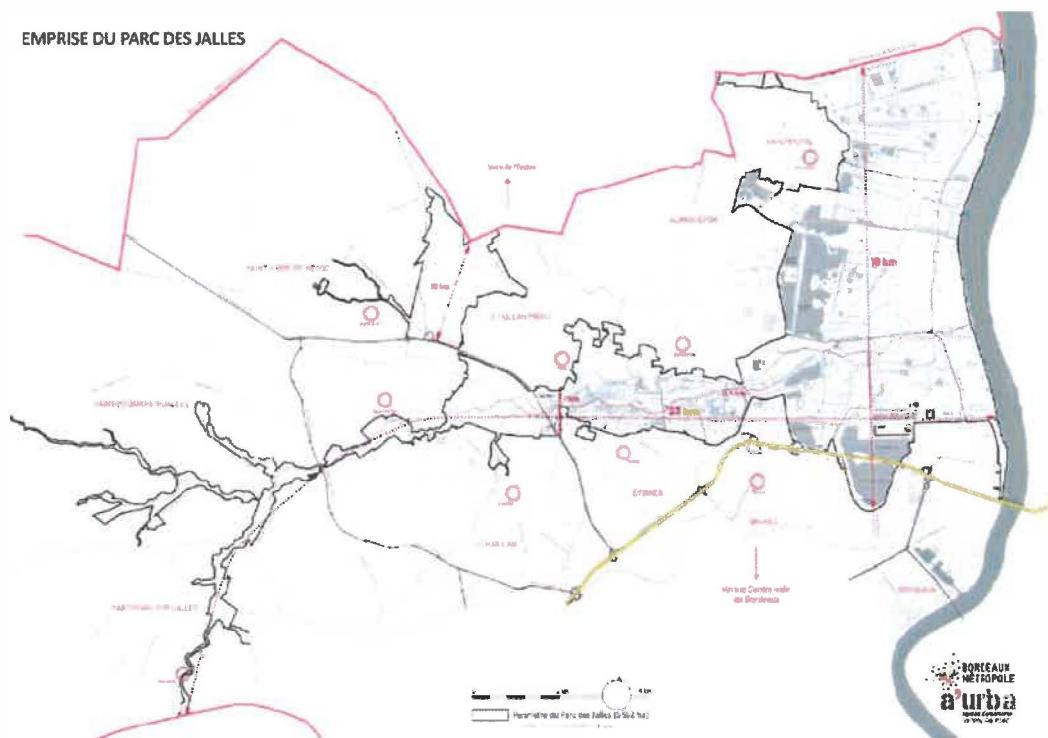


1. Compatibilité du projet OAIM Parc des Jalles et de l'évaluation environnementale avec les dispositions retenues dans le SCoT

Les principaux points du projet OAIM Parc des Jalles

Bordeaux Métropole œuvre depuis de nombreuses années sur la création d'un projet de parc agricole et naturel concernant le site de la Jalle. Par le biais d'une opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, ce projet se dote de nouvelles ambitions et d'une nouvelle gouvernance pour aboutir à un programme d'action structuré en 4 axes d'intervention, en lien avec les autres politiques de Bordeaux Métropole :

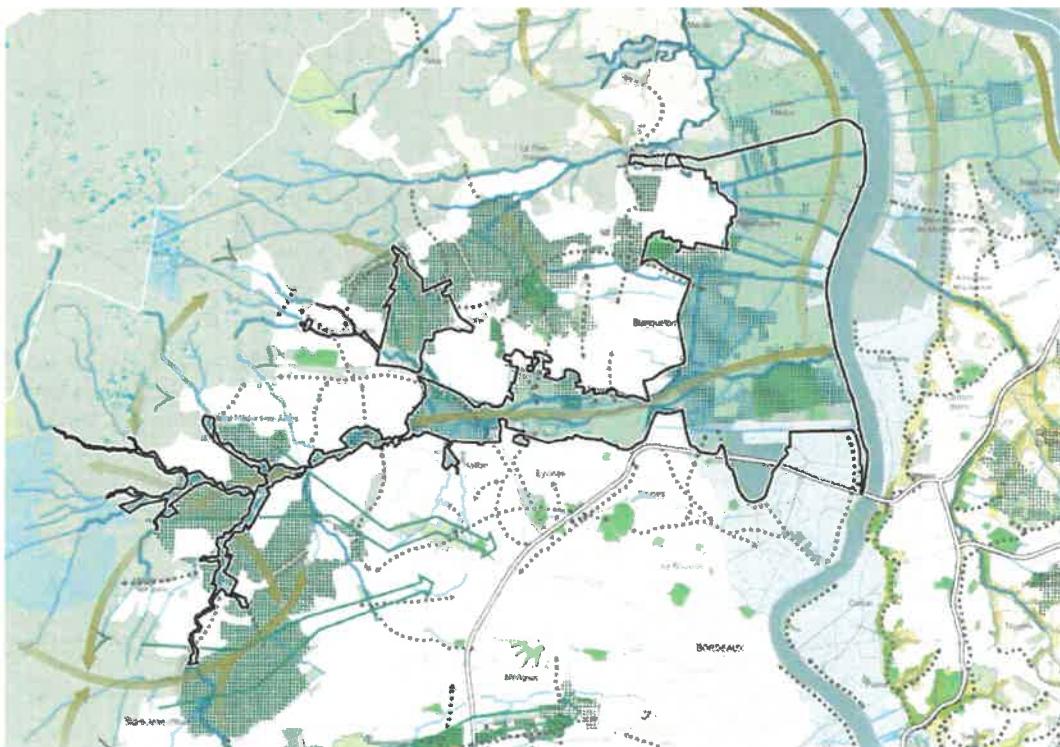
- 1) Le Parc des Jalles, un territoire d'eau : Placer l'eau au cœur du projet de territoire. Complémentaire à la Politique de l'Eau de Bordeaux Métropole dans le cadre de sa compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre l'Inondation (GEMAPI) sur le bassin versant de la jalle de Blanquefort.
 - 2) Le Parc des Jalles, un territoire productif : Cultiver l'initiative locale pour renforcer son rayonnement. Complémentaire à la politique agricole et alimentaire durable de Bordeaux Métropole et du programme d'actions multi-partenarial du Périmètre de Protection des Espaces Naturels et Agricoles Péri-urbains (PEANP) des Jalles.
 - 3) Le Parc des Jalles, un territoire écologique : Prendre soin de ce territoire pour un gain écologique global. Complémentaire à la Politique Haute Qualité de Vie et à la Stratégie Biodiver'Cité
 - 4) Le Parc des Jalles, un territoire vivant à découvrir, convivial et respectueux des multi-usages qui s'y exercent. Gouvernance territoriale coordonnée et animation.



Dispositions du projet OAIM Parc des Jalles au regard des différents axes du D2O

L'analyse du document concernant le projet de l'OAIM Parc des Jalles et l'évaluation environnementale se fait au regard des différentes dispositions du Document d'orientation et d'objectifs et de ses composants : rapport principal, les 4 cartes [métropole] au 1/100 000^e et les deux Atlas (enveloppes urbaines / espaces naturels et agricoles protégés).

> Métropole Nature



3

Les différentes composantes du socle agricole, naturel et forestier, identifiées par le SCoT ont été intégrées dans le projet de l'OAIM Parc des Jalles.

- > L'orientation A4 du DOO « Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers majeurs » concerne les espaces qui doivent être protégés dans les documents d'urbanisme par leur valeur agronomique et/ou leur sensibilité écologique. Dans cet esprit, le projet de OAIM Parc des Jalles permet d'aller plus loin sur les zonages de protection inscrits dans le PLUi de Bordeaux Métropole en fixant des enjeux de valorisation et de sensibilisation.
- > Sur la préservation du socle agricole, la mise en place d'un Parc permet en effet d'en préserver ce caractère agricole et naturel et d'éviter que ces terres changent de destination (terres à bâtir).
- > Des terroirs viticoles protégés sont également présents à l'intérieur du périmètre du parc (sur les communes de Parempuyre, Blanquefort et Le Taillan Médoc). Ces sites sont concernés par des vignes plantées à proximité des espaces urbains. Il peut être envisageable d'intégrer dans une dimension de projet des aménagements pour des espaces de transitions en lisières urbaines/viticoles. Ces projets pourraient intégrer des dispositions de conversion d'espaces et de transition agroécologique dans les pistes d'actions du projet OAIM Parc des Jalles.

La trame verte et bleue du SCoT est au cœur du projet de l'OAIM Parc des Jalles.

Les orientations du SCoT concernant la trame bleue (B – structurer le territoire à partir de la trame bleue) et verte (C – affirmer les qualités et les fonctionnalités des paysages de l'aire métropolitaine) se retrouvent parfaitement traduites dans les orientations stratégiques du projet OAIM Parc des Jalles.

> Concernant la trame bleue

Les bandes de 30 mètres pour les affluents majeurs et de 10 mètres pour les fils de l'eau sont bien prises en compte, notamment par l'intention de maintenir et restaurer la ripisilve le long des berges.

Ainsi l'orientation de gérer les interfaces entre espaces naturels et urbanisés (3.2.5) est en lien avec les préconisations du SCoT concernant l'aménagement des lisières urbaines au contact des fils de l'eau. Cet axe pourrait être enrichi par des projets d'aménagement à mettre en place en lien avec les projets urbains et des espaces publics.

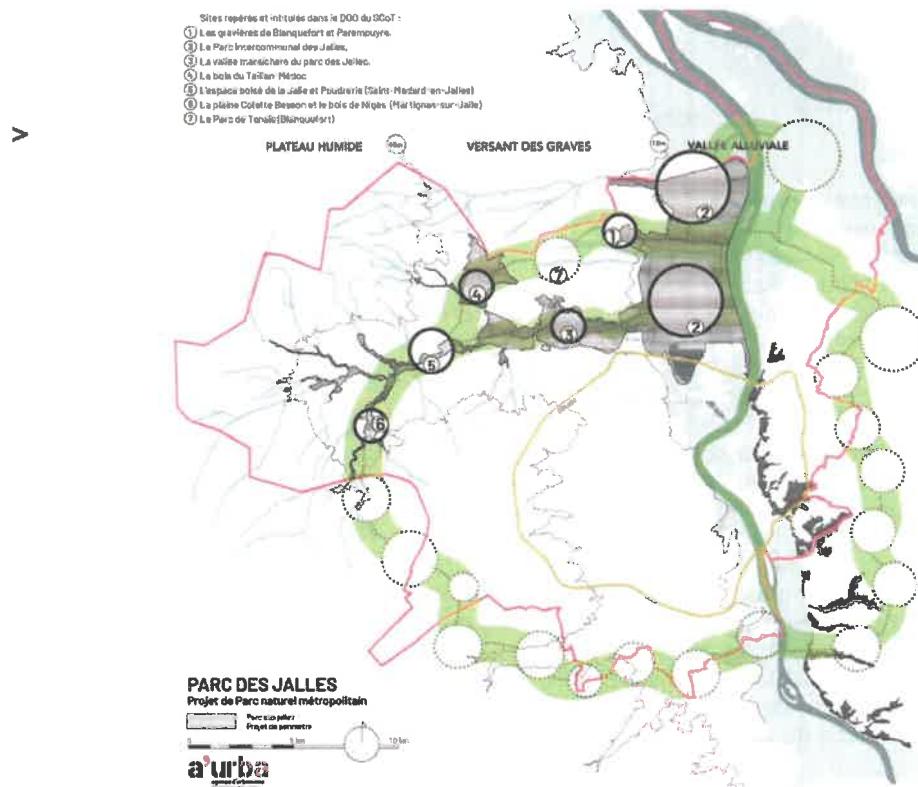
> Concernant la trame verte

Le périmètre de l'opération répond à l'orientation du SCoT (C2 – Préserver et renforcer les continuités écologiques et paysagères). La mise en évidence des ruptures des continuités ne pourra que renforcer cette orientation notamment par la mise en place des mesures de réductions des impacts ou de compensation écologique.

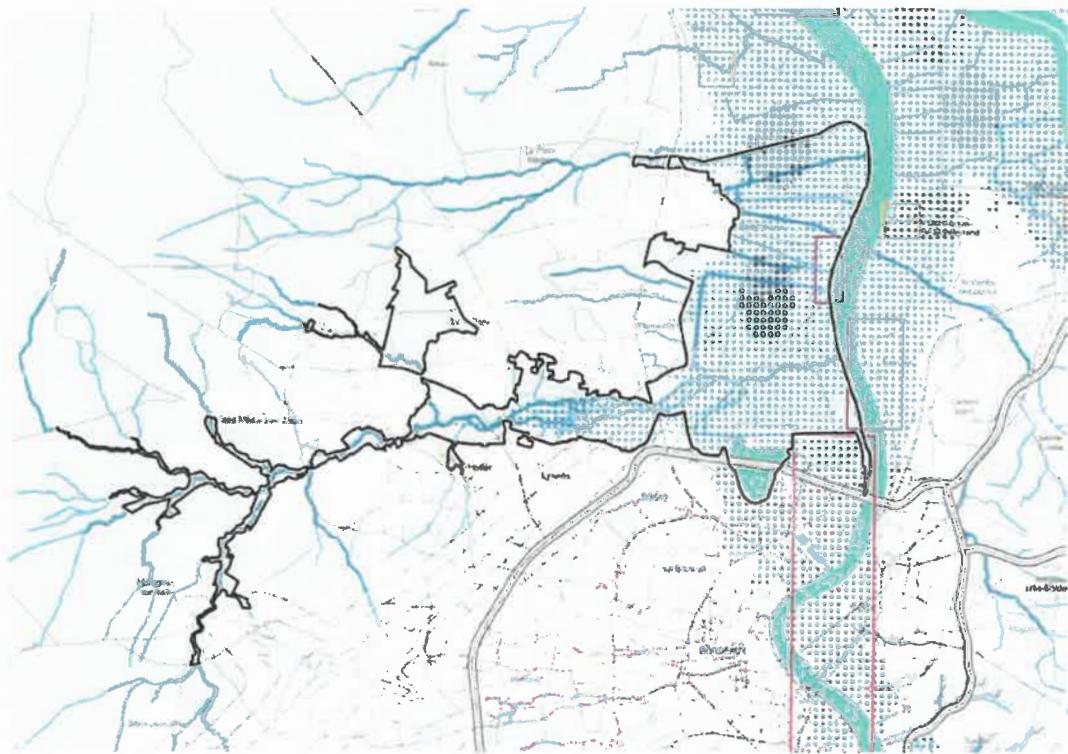
Le projet de l'OAIM Parc des Jalles constitue une déclinaison locale de la couronne des sites de projets de nature et d'agriculture urbains et péri-urbains

L'orientation du SCoT (D – Soutenir des agricultures de projets au service des territoires) envisageait l'émergence des projets comme celui de l'OAIM Parc des Jalles.

Dans le même esprit, des liaisons avec d'autres sites de la couronne des projets agro-environnementale pourraient être recherchées afin de mettre en place un maillage d'espaces verts inter-collectivités : notamment vers Le Pian-Médoc ou vers Saint-Jean-d'Illac.



Métropole Responsable



5

Du point de vue de la gestion et préservation des ressources

> Concernant la prise en compte du cycle de l'eau (Orientations G et I du SCoT)

L'appension du cycle de l'eau ainsi que la réduction des pollutions pour une bonne qualité de l'eau sont bien pris en compte dans le projet OAIM Parc des Jalles. Les actions 1.1.3 (protéger la ressource en eau) et 1.1.4 (Désartificialiser certains cours d'eau) permettent en effet d'engager des actions en ce sens. Afin de limiter les impacts des divers usages (maraîchage, élevage, sylvicultures, réseau routiers, assainissements, ...) jouer sur la transversalité des actions pourra contribuer à mettre en place des pratiques vertueuses et respectueuses du cycle de l'eau.

> Concernant la valorisation énergétique (Orientation F du SCoT)

La valorisation énergétique encouragée par le SCoT à l'orientation F est également prise en compte dans le projet OAIM notamment par l'action 1.4.2 sur le développement de l'hydro-électricité.

Deux projets de parcs photovoltaïques concernent le périmètre de l'OAIM, le parc photovoltaïque sur la commune de Martignas-sur-Jalle et celui du secteur de Labarde à Bordeaux. Comme déjà démontré par l'évaluation environnementale, une vigilance sur les impacts concernant les milieux naturels est fortement conseillée.

Du point de vue de la gestion des risques

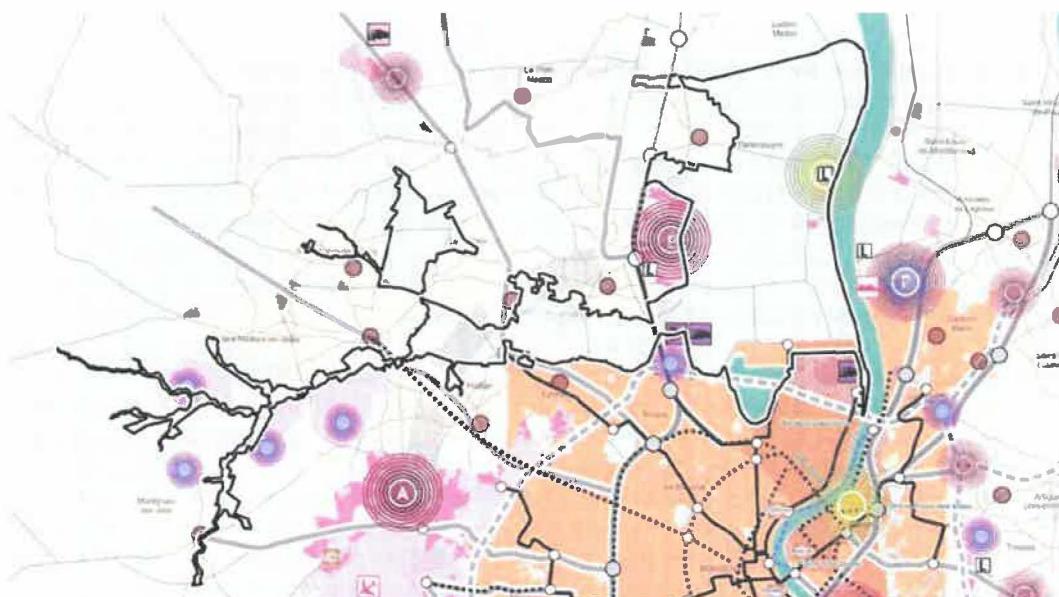
> Sur le risque inondation

La prise en compte du risque inondation (Orientation J du SCoT) apparaît dans plusieurs orientations du projet d'OAIM Parc des Jalles. Au-delà des reculs à respecter en proximité des affluents majeurs et des fils de l'eau, plusieurs actions pourront permettre non seulement de réduire le risque inondation mais d'adapter le territoire aux changements climatiques. La gestion hydraulique à l'échelle du bassin versant permet effectivement d'intégrer toutes les démarches qui favorisent l'infiltration de l'eau (par exemple par la préservation des milieux humides) plutôt que son départ vers les cours d'eau en augmentant leur débit et leur portée. Dans cette logique de transversalité entre actions il est également conseillé de rechercher des liens avec la gestion des eaux pluviales qui pourront avoir un impact sur le risque inondation mais également sur la qualité des cours d'eau.

> Sur la pollution des sols

Concernant la réduction de l'exposition des personnes aux pollutions (orientation K3 du SCoT) : les sites pollués concernant le périmètre du projet OAIM Parc des Jalles sont connus et listés dans les éléments d'analyse. Cependant, pour les sols pollués concernant la zone maraîchère des Jalles (Eysines, Bruges), des éléments concernant des actions engagées ou à engager pour leur dépollution sont manquants dans le rapport.

> Métropole Active



6

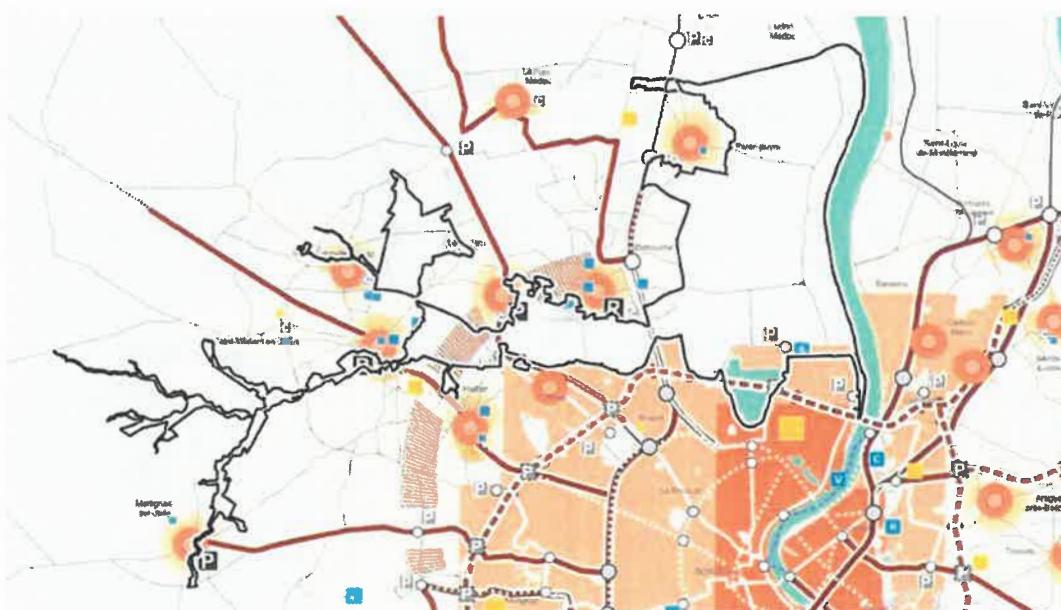
Du point de vue des sites économiques

Le périmètre de l'OAIM Parc des Jalles est bordé par plusieurs zones économiques de la métropole. En lien avec l'orientation N du SCoT, un travail sur l'amélioration de la qualité des zones économique passe notamment par la conception d'un cadre environnemental et paysager de qualité pour ces plate formes à vocation économique. Le projet de Parc des Jalles répond à ces attentes par l'ensemble des actions 2.4 concernant la diffusion de la présence de nature de qualité sur les espaces urbains et économiques riverains au Parc ainsi que par l'action 3.2.2 pour l'accompagnement des projets futurs à renforcer les exigences environnementales.

Du point de vue de l'offre de tourisme et loisir

L'orientation O du SCoT propose d'optimiser les richesses touristiques et patrimoniales. Cette orientation est prise en compte dans le programme d'actions de l'OAIM par le groupe d'action 2.5 « développer un éco-tourisme responsable » et par l'action 1.4.1 concernant le « développement des pratiques de loisirs en lien avec l'eau ».

> Métropole à haut niveau de services



7

Du point de vue des grands axes de mobilité du territoire

L'ensemble de la zone du projet OAIM Parc des Jalles est traversé par plusieurs infrastructures. Des nouveaux projets confortant la mobilité de l'aire métropolitaine bordelaise et de l'ensemble du département de la Gironde intéresseront également le site du projet.

Les impacts de ces projets et de ces axes sont certes bénéfiques pour faire face aux problèmes liés à la mobilité du territoire mais ils peuvent entraîner des impacts négatifs sur les continuités écologiques. Le projet OAIM Parc des Jalles via la mise en place des actions de préservation des coeurs de biodiversité peuvent atténuer ces impacts. Des mesures supplémentaires pourraient être engagées pour limiter les impacts sur des sites précis via des actions de restauration de milieux dégradés (au travers de la compensation écologique) ou des franchissements écologiques à mettre en place.

Du point de vue des projets urbains

Plusieurs projets d'aménagement urbain intéressent également le périmètre de l'OAIM Parc des Jalles. Les actions 2.4 du programme d'action du projet proposent d'intégrer ces projets par de la nature de qualité.

Ainsi l'action 3.2.3 propose de faciliter la transversalité entre les services dans l'accompagnement des projets. Pour aller plus loin et dans un principe de cohérence avec l'ensemble des enjeux du Parc des Jalles, la mise en œuvre des actions pourrait proposer des lignes guides sur la prise en compte des facteurs centraux comme la gestion hydraulique (préservation et infiltration) et la présence des espaces de nature au sein de ces projets d'aménagement urbain.

2. Synthèse

Au vu des éléments analysés, il ressort que le projet d'OAIM Parc des Jalles s'inscrit dans les orientations définies par le SCoT approuvé.

Les résultats de l'évaluation environnementale font émerger des convergences d'enjeux entre préservation des ressources naturelles, maintien des activités agricoles et de loisir, amélioration du cadre de vie des habitants. Ces trois enjeux ne seront pas contradictoires s'ils sont intégrés dans des projets de mise en œuvre localisés par des actions de transition agroécologique tout en gardant une vision globale d'enjeu écologique à l'échelle du bassin versant de la Jalle. La mise en place des dispositifs de projets (repère des aides financiers, porteurs de projets, gouvernance, ...) à micro-échelle pourrait améliorer les impacts sur l'environnement, sur l'économie agricole et sur la qualité de vie des habitants de Bordeaux Métropole et de l'ensemble du bassin de vie girondin.

Après en avoir délibéré, les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées par le Comité Syndical.

La Présidente
Christine Bost

